



Quelle avocat choisir ,combien peut me couté ses frais de justice

Par **olivier**, le **27/04/2011** à **17:42**

Bonjour,rnJ'ai acheté un terrain et fait construire une maison il y a maintenant 8 ans environ,quand j'ai acheté ce terrain,j'ai remarqué qui y avait un air de jeux a proximité,mais cette air de jeux ne coller pas a mon terrain,sur le plan d'occupation des sols ,au prés de mon terrain il y avait un terrain arboré avec un petit chemin de promenade,ensuite il y avait l'air de jeux,a la place de tout cela, ils ont installé un but ,se qui me pose des probleme tout les jours (intrusion permanente d'enfants et d'adultes pour recuperer leur ballons!!!)QUE FAIRE ,quelle avocat choisir,combien peut me couter ses frais de justice,le notaire m'aurait dit qu'il y aurait eu un terrain de foot collé a mon terrain,je n'aurais jamais acheter ce terrain,on m'a trompé,je vous remercie de me repondre ,si il y a des fautes d'ortographes et bien je m'excuse, si je porte plainte, est ce que je peut gagner mon procé,je demande simplement que les documents d'achat du terrain que j'ai signé chez le notaire soit respécté ,l'air de jeux ne me derange pas ,c'est le but qui me derange et ce terrain de foot qui n'etais pas inscrit sur les documents que j'ai signé chez le notaire.merci

Par **Toucan**, le **06/05/2011** à **18:23**

Bonjour,rnrnPourrais-je savoir à quelle distance est situé le but par rapport à votre terrain? Il n'y a pas de clôture autour de votre terrain? Avez-vous signalé le souci à la mairie?rnrnCordialement

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 18:43**

A qui est le terrain ?nIl s'agit d'un trouble anormal du voisinage, LRAR de mise en demeure au propriétaire du terrain de faire cesser le trouble sans délai et qu'à défaut vous saisissez la justice (mettez un gros chien dans le jardin ou une séparation ne leur permettant pas d'entrer, et faites collection de ballons, ils se laisseront avant vous)

Par **olivier**, le **06/05/2011 à 20:53**

Bonjour, je vous remercie de m'avoir répondu, le but se situe environ à 10 mètres, la mairie a installé un grillage et un filet, les enfants se sont donc amusés à tirer encore plus fort pour que le ballon arrive chez moi, plantes détruites, intrusion permanente, insulte etc etc, j'ai payé un câble y'a une semaine la police est arrivée sur les lieux et on vu ma détresse, dès le lendemain le but a été retiré, ouffff je suis enfin heureux et tranquille, les voisins ont de la haine envers moi, ils essaient de former un groupe pour m'attaquer en justice et faire remettre le but, c'est moi la victime, j'ai subi pendant 6 ans un enfer, sur le plan d'occupation des sols de l'air de jeux, l'air de jeux est très loin de mon terrain; sur le plan, l'air de jeux ne colle pas à mon terrain, sur le plan il n'y a pas de but il n'y a pas de terrain de foot, le notaire m'aurait dit tout cela, j'aurais acheté un autre terrain, j'ai clôturé autour de chez moi, les enfants escaladent le grillage, j'ai pensé à acheter un chien de garde, un policier m'a dit que si un enfant se faisait attaquer je pourrais payer toute ma vie; les voisins trouvent normal que tout le monde rentre chez moi et bien moi je ne suis pas d'accord, 6 ans de bataille, 6 années d'humiliation, et bien après ses 6 années d'enfer j'ai gagné, je suis fier et heureux, je vous remercie de m'avoir répondu, si les voisins se mettaient à porter plainte tous ensemble; que faire??? si il y a des fautes je suis désolé cordialement olivier

Par **olivier**, le **06/05/2011 à 21:03**

Ce terrain m'appartient, et ce terrain se situe dans un lotissement, environ une cinquantaine de maisons, et une cinquantaine de gamins extrêmement mal élevés et extrêmement vulgaires envers moi, alors que pendant 6 ans je me suis enfermé sur moi-même, je ne sortais même pas sur mon terrain car il y avait souvent ses gamins chez moi, et les parents trouvent ça normal, il me répondent tout le temps, vous auriez pu acheter un autre terrain ou déménager etc etc etc, mais se combatte l'ai gagné seul contre tous et j'en suis fier, très fier, merci encore de m'avoir répondu peut-être que de vous expliquer tout cela me soulage, avec mes amitiés sincères olivier. désolé pour les fautes.

Par **mimi493**, le **06/05/2011 à 22:10**

Donc le problème est résolu

Par **Toucan**, le **08/05/2011** à **10:52**

Le voisinage ne pourra pas porter plainte contre vous car vous n'avez commis aucune violation du droit. Leur plainte serait injustifiée et non fondée.rnrnJe suis heureux pour vous que le litige soit résolu.rnrnBien à vous

Par **olivier**, le **08/05/2011** à **11:33**

Je vous remercie de m'avoir répondu et je vous souhaite bonne chance pour votre futur cordialement olivier.

Par **olivier**, le **10/05/2011** à **22:18**

Bonjour , rnrnExcuser moi de vous re-déranger , mauvaise nouvelle : un groupe de voisin ont fait le tour du quartier mécontentant que le but soit retiré et on contacté la Mairie . La Mairie a donc décidé de remettre le but aux vacances d'été , je pense que c'est plus une décision électoral . Que faire ? Je ne pourrais pas revivre cette enfer !! rnrnMerci et encore désolé de vous déranger .rnrnCordialementrnOlivier

Par **olivier**, le **15/05/2011** à **12:51**

bonjour,j'ai donc pris rendez vous avec un avocat specialiste dans l'urbanisme,je vais portez plainte et on verra ce que la justice decidera.